

PROGRAMME DE MISE EN CONFORMITE RGPD 28 heures /4 jours

Descriptif :

La certification « Mettre en œuvre le RGPD » atteste des compétences et de la mise en œuvre des moyens pour maîtriser les enjeux du traitement des données (personnelles et professionnelles), dans le contexte réglementaire du RGPD.

Nos objectifs :

- Intégrer les enjeux du RGPD en tenant compte de la nature des données collectées dans le cadre de votre activité économique.
- Identifier et mettre en place les procédures nécessaires au respect du RGPD et ses principes fondamentaux :
 1. Licéité, loyauté et transparence au regard de la personne concernée
 2. Données collectées et traitées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes
 3. Traitement minimum des données (ne pas collecter ni traiter plus de données que nécessaire)
 4. Exactitude de données et leur actualisation, le cas échéant
 5. Limitation de stockage (ne pas stocker plus longtemps que nécessaire)
 6. Sécurisation appropriée contre la perte, la destruction ou les dégâts afin de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité
- Veiller à la bonne exécution du processus de collecte des données.

Notre vision :

Parce que le respect des lois et des règlements internationaux est primordial pour nous, nous avons travaillé activement pour développer une offre complète et efficace en vue de la mise en conformité de votre organisation en application de la nouvelle réglementation européenne. Comme cette nouvelle législation est entrée en vigueur en Mai 2018, nous nous engageons à vous préparer dans les meilleurs délais et de la manière la plus efficace et professionnelle en vue d'assurer la conformité de votre établissement.

Le projet de mise en conformité RGPD de votre entreprise s'organise selon quatre étapes principales et successives à savoir :

1. La définition du périmètre d'application du RGPD au sein de votre organisation et l'identification des acteurs clés.
2. La réalisation d'un diagnostic général des pratiques actuelles en matière de gestion des données personnelles (collecte, stockage et traitement).
3. La hiérarchisation et l'ordonnancement des chantiers à mener, aboutissant à la définition d'un plan d'actions.
4. La mise en œuvre progressive des chantiers et actions.

Aussi, nous vous proposons de procéder à votre mise en conformité RGPD en suivant le programme suivant :

PROGRAMME DETAILLE

I. Qu'est-ce que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ?

- Définition
- Philosophie générale du règlement
- Les acteurs de contrôle et du règlement
- Les enjeux et impacts pour l'entreprise

II. Comprendre la notion de données personnelles

- Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?
- Les différentes sortes de données personnelles ?
- Qu'est-ce qu'une donnée sensible ?
- La notion de traitement des données à caractère personnel

III. Les acteurs du traitement des données et les obligations

- Le responsable du traitement
- Les sous-traitants
- Les tiers
- Les destinataires
- Le DPO

IV. La gestion des données personnelles au sein de l'entreprise

- Identification des types de données collectées au sein de l'entreprise
- La collecte
- L'information des personnes concernées et leurs droits
- La notion de licéité du traitement et les conditions à appliquer
- La démarche de conformité

V. Méthodologie de mise en place d'un premier plan d'action

- L'audit des données personnelles de l'entreprise
- La mise en place du registre du traitement

Pour mesurer concrètement l'impact du règlement européen sur la protection des données que vous traitez, nous commencerons par recenser de façon précise vos traitements de données personnelles. L'élaboration d'un registre des traitements vous permet de faire le point.

Pour chaque traitement de données personnelles, nous vous poserons les questions suivantes :

- **QUI ?** *Inscription dans le registre du nom et des coordonnées du responsable du traitement (et de son représentant légal) et, le cas échéant, du délégué à la protection des données*

Identification des responsables des services opérationnels traitant les données au sein de votre organisme. Etablissement de la liste des sous-traitants.

- **QUOI ?** Identification des catégories de données traitées et des données susceptibles de soulever des risques en raison de leur sensibilité particulière (par exemple, les données relatives à la santé ou les infractions)
- **POURQUOI ?** Indication de la ou des finalités pour lesquelles vous collectez ou traitez ces données (exemple : gestion de la relation commerciale, gestion RH...).
- **OÙ ?** Détermination du lieu où les données sont hébergées. Indication des pays dans lesquels les données sont éventuellement transférées.
- **JUSQU'À QUAND ?** Indication, pour chaque catégorie d'information, du temps de conservation.
- **COMMENT ?** Quelles mesures de sécurité sont mises en œuvre pour minimiser les risques d'accès non autorisés aux données et donc d'impact sur la vie privée des personnes concernées ?

- Garantir un haut niveau de sécurité
- Mettre en place un processus interne

Prestations supplémentaires et accompagnement

En sus de ce qui précède nous nous engageons à vous fournir les prestations suivantes sur une période d'une année à compter du démarrage de la session/mission de formation-diagnostic :

- Assistance juridique générale RGPD
- Gestion des demandes de la CNIL
- Suivi annuel de la conformité au RGPD
- Sensibilisation continue du personnel
- Bilan annuel au responsable de traitement
- Assistance en cas de faille de sécurité